

Compteurs Linky

Tu veux ou tu veux pas ?



Vous êtes nombreux à vous interroger au sujet de l'installation prochaine (2019 ?) des nouveaux compteurs électriques Linky, compteurs dits « communicants ».

La Municipalité de Méricourt, bien consciente des inquiétudes à ce sujet, constate également le manque de concertation avec la société ENEDIS (anciennement ERDF).

Nos questions sont pourtant multiples...

...et restent, pour l'instant sans réponses :

Émission d'ondes électromagnétiques ?

Protection des données personnelles recueillies par ce compteur ?

Risques de coupure à distance ?

Modifications des tarifs et/ou des modalités de facturation ?

Conséquences sur l'emploi des agents d'ENEDIS ?

Conséquences, y compris financières, d'un refus d'installation du compteur par les particuliers ?

En attendant des réponses claires à toutes ces questions, le Conseil Municipal de Méricourt a voté, en décembre dernier, **une délibération exigeant l'accord écrit de l'abonné (propriétaire ou locataire) avant l'installation du compteur Linky par ENEDIS ou ses prestataires.**

Dans le cas où vous souhaiteriez vous opposer à l'installation du compteur Linky, nous mettons à votre disposition un autocollant « Linky, non merci ! »

Compteurs Linky

Tu veux ou tu veux pas ?



Vous êtes nombreux à vous interroger au sujet de l'installation prochaine (2019 ?) des nouveaux compteurs électriques Linky, compteurs dits « communicants ».

La Municipalité de Méricourt, bien consciente des inquiétudes à ce sujet, constate également le manque de concertation avec la société ENEDIS (anciennement ERDF).

Nos questions sont pourtant multiples...

...et restent, pour l'instant sans réponses :

Émission d'ondes électromagnétiques ?

Protection des données personnelles recueillies par ce compteur ?

Risques de coupure à distance ?

Modifications des tarifs et/ou des modalités de facturation ?

Conséquences sur l'emploi des agents d'ENEDIS ?

Conséquences, y compris financières, d'un refus d'installation du compteur par les particuliers ?

En attendant des réponses claires à toutes ces questions, le Conseil Municipal de Méricourt a voté, en décembre dernier, **une délibération exigeant l'accord écrit de l'abonné (propriétaire ou locataire) avant l'installation du compteur Linky par ENEDIS ou ses prestataires.**

Dans le cas où vous souhaiteriez vous opposer à l'installation du compteur Linky, nous mettons à votre disposition un autocollant « Linky, non merci ! »